

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Banville](#)

<https://www.cadre21.org/membres/53d960fb4cfb8181bd9aef79>

Date d'obtention : 2020-11-01 13:52:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsque la divulgation provient d'un adolescent ou d'une adolescente de l'école, j'enclenche le formulaire de questionnements sur l'événement, afin de poser les bonnes questions. En aucun temps, je dois consulter le cellulaire de l'élève. Je peux également avoir l'aide mémoire pour me guider dans les différentes interventions à faire dans les cas de Sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une méthode probante d'interventions. Pouvoir suivre une procédure qui a été réalisé avec les acteurs concernés par cette problématique. De plus, cela permet de rassurer les différents intervenants sur les bonnes stratégies à utiliser pour agir et soutenir rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Expliquer la stratégie d'interventions Sexto.

Ne pas induire de réponse au jeune, puisque je suivrai le protocole.

Rencontrer un élève à la fois.

M'assurer que chacun reçoive l'aide dont il a besoin en faisant intervenir l'équipe "sexto" de l'établissement (psychologue, psychoéducateur...)